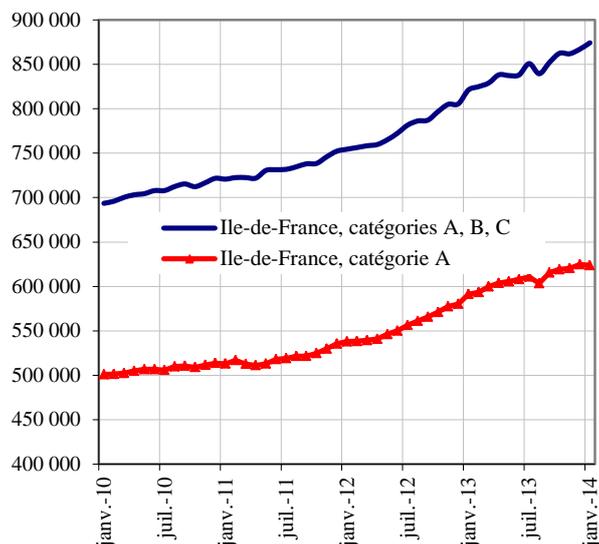


DIRECCTE Ile-de-France

DR Pôle emploi Ile-de-France

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI EN ÎLE-DE-FRANCE EN JANVIER 2014

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi Catégories A et A, B, C (cvs)



Fin janvier 2014, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A s'établit à 623 900 en Ile-de-France. Ce nombre diminue de -0,1 % par rapport à la fin décembre 2013 (-890). Sur un an, il est en hausse de +5,5 %.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A augmente de +0,3 % par rapport à la fin décembre 2013 (+4,4 % sur un an).

Fin janvier 2014, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B, C s'établit à 874 210 en Ile-de-France. Ce nombre évolue de +0,8 % par rapport à la fin décembre 2013 (+7220). Sur un an, il est en hausse de +6,5 %.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC augmente (+0,5 %) par rapport à la fin décembre 2013 (+5,3 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Données CVS	Effectifs et %				
	Janvier 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Ile-de-France					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	591 470	624 790	623 900	-0,1	5,5
Catégorie B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)	229 620	242 200	250 310	3,3	9,0
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	821 090	866 990	874 210	0,8	6,5
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi) *	33 800	36 090	36 030	-0,2	6,6
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi) *	47 450	49 720	50 360	1,3	6,1
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	902 340	952 800	960 600	0,8	6,5
Pour mémoire :					
France métropolitaine (CVS-CJO)					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	3 177 000	3 307 300	3 316 200	0,3	4,4
Catégorie B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)	1 506 400	1 599 000	1 613 700	0,9	7,1
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	4 683 400	4 906 300	4 929 900	0,5	5,3
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	259 500	278 300	281 300	1,1	8,4
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)	351 500	381 500	386 500	1,3	10,0
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	5 294 400	5 566 100	5 597 700	0,6	5,7

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

* du fait de la faiblesse des effectifs pour certaines catégories, les évolutions mensuelles peuvent être heurtées et doivent dès lors être interprétées avec prudence.

Les données concernent les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi.

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modification du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportement d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)... L'ensemble des définitions figure dans les encadrés 1 et 2, pages 10 et 11.

Information : chaque année est menée une campagne d'actualisation des coefficients de correction des variations saisonnières (CVS), pour tenir compte de l'évolution de la saisonnalité au cours de la dernière année. Cette campagne conduit à modifier l'ensemble des séries CVS diffusées sur la période janvier 1996-décembre 2013. La même opération est menée au niveau national.

1- DEMANDEURS D'EMPLOI PAR DEPARTEMENT

S'agissant de la catégorie A, par département, le nombre de demandeurs d'emploi en janvier 2014 varie entre -0,9 % et +0,6 % par rapport à fin décembre 2013 : Paris (-0,4 %), Seine-et-Marne (-0,9 %), Yvelines (-0,2 %), Essonne (-0,1 %), Hauts-de-Seine (0 %), Seine-Saint-Denis (-0,1 %), Val-de-Marne (+0,2 %), Val-d'Oise (+0,6 %).

S'agissant des catégories A, B, C par département, le nombre de demandeurs d'emploi en janvier 2014 varie entre +0,5 % et +1,2 % par rapport à fin décembre 2013 : Paris (+0,9 %), Seine-et-Marne (+0,8 %), Yvelines (+0,5 %), Essonne (+0,5 %), Hauts-de-Seine (+1 %), Seine-Saint-Denis (+0,7 %), Val-de-Marne (+1,1 %), Val-d'Oise (+1,2 %).

Demandeurs inscrits en fin de mois à Pôle emploi en Ile-de-France (catégorie A)

<i>Données CVS</i>	<i>Effectifs et %</i>				
	Janvier 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Paris	122 450	127 520	126 960	-0,4	3,7
Seine-et-Marne	57 940	61 980	61 440	-0,9	6,0
Yvelines	55 910	59 180	59 060	-0,2	5,6
Essonne	50 610	53 700	53 620	-0,1	5,9
Hauts-de-Seine	71 650	74 970	74 960	0,0	4,6
Seine-Saint-Denis	103 190	110 880	110 750	-0,1	7,3
Val-de-Marne	64 970	69 360	69 480	0,2	6,9
Val-d'Oise	64 750	67 200	67 630	0,6	4,4
Ile-de-France	591 470	624 790	623 900	-0,1	5,5

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

Demandeurs inscrits en fin de mois à Pôle emploi en Ile-de-France (catégories A, B, C)

<i>Données CVS</i>	<i>Effectifs et %</i>				
	Janvier 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Paris	181 140	187 590	189 250	0,9	4,5
Seine-et-Marne	81 790	86 950	87 640	0,8	7,2
Yvelines	77 420	81 970	82 370	0,5	6,4
Essonne	70 540	75 100	75 460	0,5	7,0
Hauts-de-Seine	98 130	103 110	104 090	1,0	6,1
Seine-Saint-Denis	136 870	147 310	148 370	0,7	8,4
Val-de-Marne	87 950	93 670	94 670	1,1	7,6
Val-d'Oise	87 250	91 290	92 360	1,2	5,9
Ile-de-France	821 090	866 990	874 210	0,8	6,5

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A

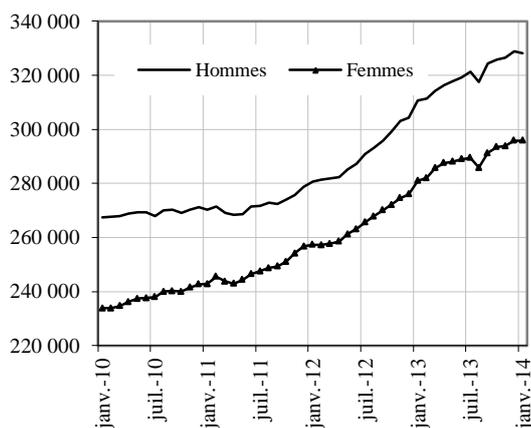
En Ile-de-France, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue au mois de janvier 2014 de -0,3 % pour les hommes (+5,6 % sur un an) et diminue de 0 % pour les femmes (+5,3 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans diminue de -0,1 % en janvier 2014 (+0,2 % sur un an). Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans diminue de -0,4 % (+4,4 % sur un an) et le nombre de ceux de 50 ans et plus s'accroît de +0,5 % (+11,8 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (catégorie A)

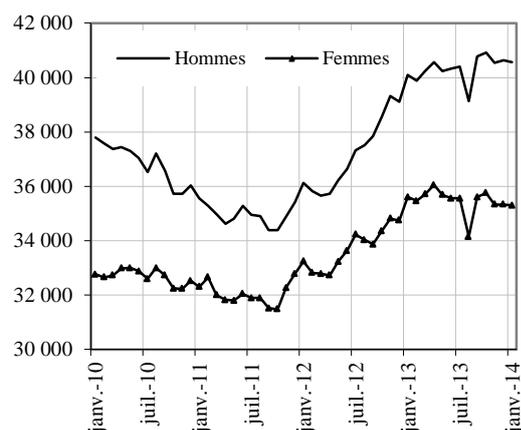
Données CVS	Effectifs et %				
	Janvier 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Ile-de-France					
Hommes	310 570	328 940	328 110	-0,3	5,6
Femmes	280 900	295 850	295 790	0,0	5,3
Moins de 25 ans	75 690	75 960	75 860	-0,1	0,2
Entre 25 et 49 ans	387 780	406 480	404 950	-0,4	4,4
50 ans et plus	128 000	142 350	143 090	0,5	11,8
Hommes de moins de 25 ans	40 090	40 630	40 560	-0,2	1,2
Hommes de 25 à 49 ans	200 150	210 040	208 820	-0,6	4,3
Hommes de 50 ans et plus	70 330	78 270	78 730	0,6	11,9
Femmes de moins de 25 ans	35 600	35 330	35 300	-0,1	-0,8
Femmes de 25 à 49 ans	187 630	196 440	196 130	-0,2	4,5
Femmes de 50 ans et plus	57 670	64 080	64 360	0,4	11,6
Ensemble de la catégorie A	591 470	624 790	623 900	-0,1	5,5

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

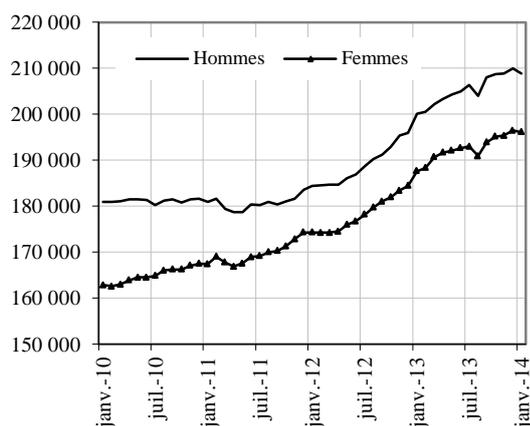
Par sexe (cvs)



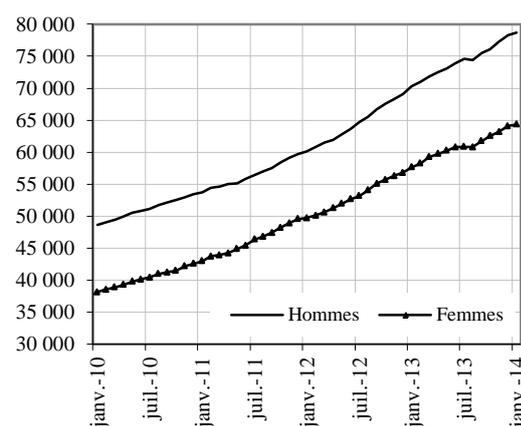
Moins de 25 ans (cvs)



Entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



2.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégories A, B, C

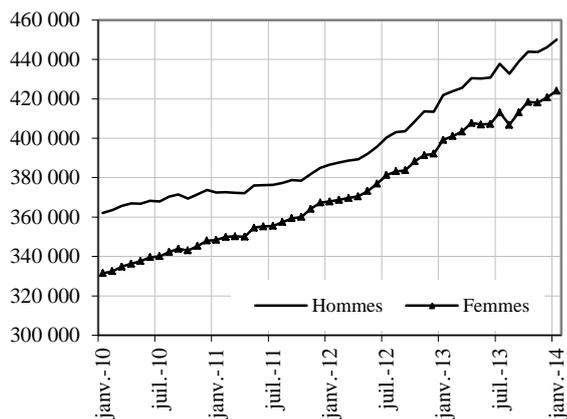
En Ile-de-France, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C augmente au mois de janvier 2014 de +0,9 % pour les hommes (+6,7 % en un an) et augmente de +0,8 % pour les femmes (+6,2 % en un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C de moins de 25 ans augmente de +0,4 % en janvier 2014 (+1,1 % en un an). Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans augmente de +0,8 % (+5,7 % en un an) et le nombre de ceux de 50 ans et plus s'accroît de +1,3 % (+11,8 % en un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (catégories A,B, C)

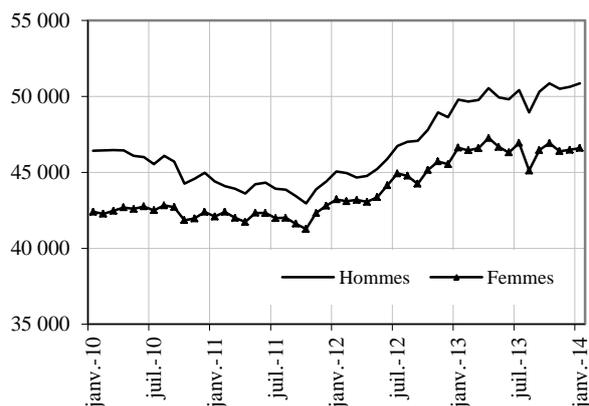
<i>Données CVS</i>	Janvier 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
<i>Effectifs et %</i>					
Ile-de-France					
Hommes	421 920	446 270	450 100	0,9	6,7
Femmes	399 170	420 720	424 110	0,8	6,2
Moins de 25 ans	96 410	97 130	97 470	0,4	1,1
Entre 25 et 49 ans	550 390	577 440	581 890	0,8	5,7
50 ans et plus	174 290	192 420	194 850	1,3	11,8
Hommes de moins de 25 ans	49 790	50 640	50 870	0,5	2,2
Hommes de 25 à 49 ans	280 820	294 700	296 900	0,7	5,7
Hommes de 50 ans et plus	91 310	100 930	102 330	1,4	12,1
Femmes de moins de 25 ans	46 620	46 490	46 600	0,2	0,0
Femmes de 25 à 49 ans	269 570	282 740	284 990	0,8	5,7
Femmes de 50 ans et plus	82 980	91 490	92 520	1,1	11,5
Ensemble des catégories A, B, C	821 090	866 990	874 210	0,8	6,5

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

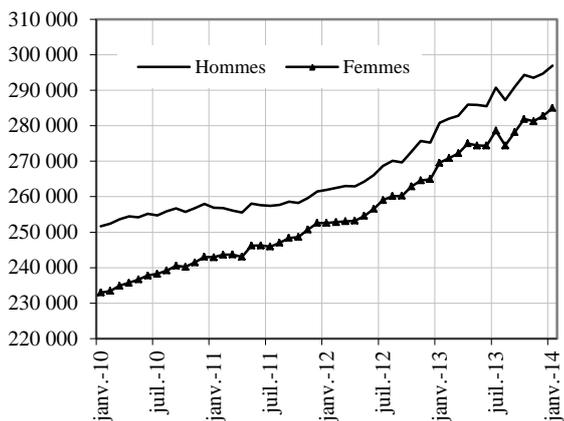
Par sexe (cvs)



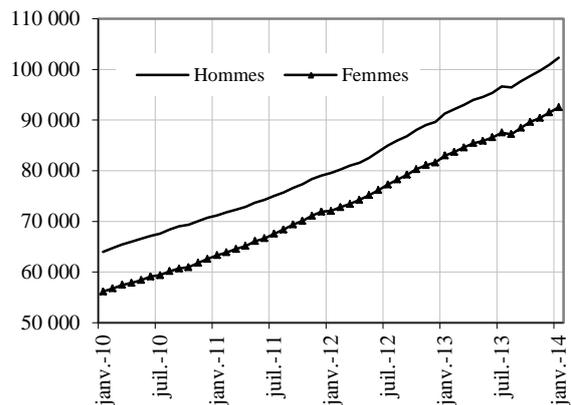
Moins de 25 ans (cvs)



Entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



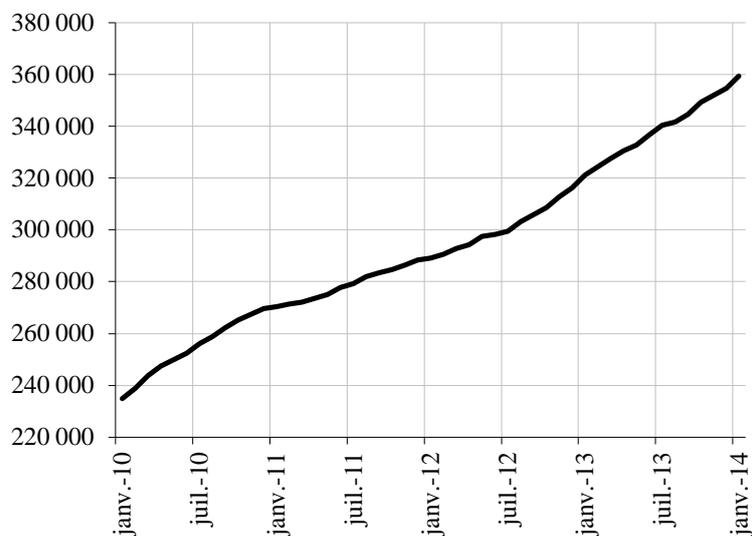
3 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

En Ile-de-France, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C depuis plus d'un an augmente de +11,9 % en un an. Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an augmente de +3 % en un an.

Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (catégories A, B, C)

Données CVS	<i>Effectifs et %</i>				
	Janvier 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Ile-de-France					
- Moins de 1 an	499 920	512 290	514 780	0,5	3,0
- 1 an ou plus	321 170	354 700	359 430	1,3	11,9
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (%)	39,1%	40,9%	41,1%	-	-
<i>Pour mémoire :</i>					
France métropolitaine (CVS-CJO)	1 849 600	2 054 900	2 078 000	1,1	12,3
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (%)	39,5%	41,9%	42,2%	-	-

Demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus
(données CVS)



4 - FLUX D'ENTRÉES ET DE SORTIES PAR MOTIF

En Ile-de-France, les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C diminuent de -1,1 % au cours des trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents. Les premières entrées (+7,3 %) et autres cas (+0,1 %) augmentent, tandis que les entrées pour fin de contrat à durée déterminée (-4,0%), fin de mission d'intérim (-0,1 %), licenciement économique (-0,0 %), autre licenciement (-5,4 %), démission (-3,3 %) et reprise d'activité (-0,5%) diminuent.

Parallèlement, les sorties de catégories A, B, C diminuent en Ile-de-France au cours des trois derniers mois, de -0,4 % par rapport aux trois mois précédents. Les sorties pour reprise d'emploi déclarée (+6,7 %), radiations administratives (+8,4%) et autre cas (+7,4 %) augmentent, tandis que les sorties pour entrée en stage (-4,0%), arrêt de recherche (-7,4 %) et cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (-5,6%) diminuent.

Entrées à Pôle emploi par motif * (catégories A, B, C)

Données CVS	<i>Effectifs et %</i>					
	Janvier 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Répartition des motifs en %	Variation trimestrielle sur trois mois glissants (1)	Variation annuelle sur trois mois glissants (2)
Ile-de-France						
Fins de contrat à durée déterminée	19 940	20 030	18 580	19,8%	-4,0	-1,4
Fins de mission d'interim	5 030	4 530	4 470	4,8%	-0,1	-7,5
Licenciements économiques (3)	2 840	3 060	2 890	3,1%	0,0	3,3
Autres licenciements	11 290	11 140	10 510	11,2%	-5,4	-0,7
Démissions	2 740	2 650	2 480	2,6%	-3,3	-4,2
Premières entrées	5 980	7 310	8 090	8,6%	7,3	29,3
Reprises d'activité	5 290	5 210	5 110	5,4%	-0,5	-3,2
Autres cas	41 750	39 460	41 880	44,5%	0,1	1,8
Ensemble	94 860	93 390	94 010	100,0%	-1,1	1,6
<i>Pour mémoire :</i>						
France métropolitaine (CVS-CJO)	483 500	490 900	487 500		-0,3	0,5

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

Avertissement : depuis le 1er janvier 2013, les radiations administratives prennent effet à la date de leur notification, et non plus à la date du manquement qui les motive. Ce changement de règle a eu un impact à la baisse sur le nombre de radiations administratives et donc le nombre de sorties totales en janvier 2013. A partir du mois de février 2013, le nombre de radiations administratives retrouve, en moyenne, un niveau correspondant à celui qui aurait été observé si les règles n'avaient pas été modifiées.

Par ailleurs, ce changement de règles a modifié la saisonnalité de la série du nombre de radiations administratives. Du fait d'un recul limité pour estimer l'effet de cette nouvelle saisonnalité, la série corrigée des variations saisonnières peut présenter à compter de janvier 2013 un caractère plus heurté que par le passé.

Sorties de Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Données CVS	<i>Effectifs et %</i>					
	Janvier 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Répartition des motifs en %	Variation trimestrielle sur trois mois glissants(1)	Variation annuelle sur trois mois glissants (2)
Ile-de-France						
Reprises d'emploi déclarées	14 440	15 630	15 490	17,4%	6,7	8,3
Entrées en stage	3 220	4 210	3 180	3,6%	-4,0	-4,1
Arrêts de recherche (maternité, maladie, retraite) :	4 960	4 250	4 970	5,6%	-7,4	-6,4
- dont maladies	2 750	2 740	2 910	3,3%	5,1	2,1
Cessations d'inscription pour défaut d'actualisation	42 070	42 960	40 560	45,5%	-5,6	1,7
Radiations administratives	4 200	9 030	10 390	11,6%	8,4	49,5
Autres cas	13 800	12 970	14 610	16,4%	7,4	1,2
Ensemble	82 690	89 050	89 200	100,0%	-0,4	5,8
<i>Pour mémoire :</i>						
France métropolitaine (CVS-CJO)	423 300	467 600	459 200		-1,5	5,2

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

- (1) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents
 (2) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente
 (3) : Y compris fins de conventions de conversion, de PAP anticipés, de CRP et de CTP.

5a - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA

En Ile-de-France, en janvier 2014, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA) est de 112 331 (soit 17,6 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes). En janvier 2014, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C et ayant un droit payable au RSA est de 133 763 (soit 15,1 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C, données brutes). Les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 15 417 en janvier 2014 (soit 14,3 % des entrées en catégories A, B, C, données brutes). Les sorties de Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 13 606 en janvier 2014 (soit 15 % des sorties en catégories A, B, C, données brutes).

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi

<i>Données brutes</i>	Janvier 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Variation sur un an
Ile-de-France				
Catégorie A	99 261	106 272	112 331	13,2
Catégorie B	11 300	12 493	12 598	11,5
Catégorie C	7 638	8 865	8 834	15,7
Catégories A, B, C	118 199	127 630	133 763	13,2
Catégorie D	1 837	1 989	2 129	15,9
Catégorie E	3 296	3 789	4 034	22,4
Catégories A, B, C, D, E	123 332	133 408	139 926	13,5
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	16,4%	17,1%	17,6%	-
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	14,2%	14,6%	15,1%	-
<i>Pour mémoire :</i>				
France métropolitaine				
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	18,4%	19,3%	19,6%	
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	15,7%	16,1%	16,5%	

Source : STMT - Pôle emploi, Dares.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi (composantes de RSA*)

<i>Données brutes</i>	Janvier 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Variation sur un an
Ile-de-France				
Demandeurs d'emploi en catégorie A	99 261	106 272	112 331	13,2
RSA socle seul	80 489	87 170	91 521	13,7
RSA socle et activité	8 293	8 246	9 119	10,0
RSA activité seul	10 479	10 856	11 691	11,6
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C	118 199	127 630	133 763	13,2
RSA socle seul	85 379	93 176	97 020	13,6
RSA socle et activité	14 229	15 004	16 000	12,4
RSA activité seul	18 591	19 450	20 743	11,6

Source : STMT - Pôle emploi, Dares.

* cf. encadré 1 pour une définition des composantes

Entrées et sorties à Pôle emploi des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA (catégories A, B, C)

<i>Données brutes</i>	Janvier 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Variation sur un an
Ile-de-France				
Entrées				
Entrées des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	14 923	12 149	15 417	3,3
Part dans l'ensemble des entrées	13,8%	14,2%	14,3%	
Sorties				
Sorties des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	11 958	13 499	13 606	13,8
Part dans l'ensemble des sorties	14,2%	15,5%	15,0%	

Avertissement

Sont repérés ici les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Le nombre de ces bénéficiaires n'est pas directement comparable à celui des demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts. En effet, ce dernier recouvre également des personnes dont le droit est suspendu. L'information sur le nombre de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA n'est disponible que depuis juillet 2010. Cf. encadré 1 « sources et définitions » pour plus d'informations à ce sujet.

6 - OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

Les offres d'emplois collectées par Pôle emploi diminuent en Ile-de-France au cours des trois derniers mois de -2,2 % par rapport aux trois mois précédents. Les offres d'emplois durables diminuent (six mois ou plus, -3,8 %). Les offres d'emplois non durables diminuent (moins de six mois, -0,1 %).

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

<i>Données cvs</i>	<i>Effectifs et %</i>				
	Janvier 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Variation trimestrielle sur trois mois glissants (1)	Variation annuelle sur trois mois glissants (2)
Ile-de-France					
- Emplois durables (6 mois ou plus)	23 400	25 990	24 890	-3,8	8,1
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	23 190	22 480	17 320	-0,1	-13,2
Ensemble	46 590	48 470	42 210	-2,2	-2,4
Pour mémoire :					
France métropolitaine					
- Emplois durables (6 mois ou plus)	94 200	107 000	102 800	-0,1	9,3
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	120 500	115 000	108 800	2,6	-10,1
Ensemble	214 700	222 000	211 600	1,3	-1,7

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

(1) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents

(2) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente

Encadré 1 - Sources et définitions

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8). Ces catégories ont été définies par arrêté (arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995). Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble A, B, C et non au niveau de chacune des catégories A, B ou C.

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

L'ancienneté d'inscription à la fin du mois m sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, et C.

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté en catégorie A (respectivement B ou C) ou la durée passée sans discontinuité dans la catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi (i.e. son ancienneté sur les listes est supérieure à 1 an) peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour les catégories A, B, C

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;

Encadré 1 - Sources et définitions (suite)

- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

Les offres d'emploi collectées à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises. Les offres collectées publiées ici sont classées suivant deux types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois ;
 - les offres d'emploi non durables, pour des contrats compris de six mois ou moins ;
- Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Méthodologie de correction des variations saisonnières

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2009. Les coefficients saisonniers sont projetés sur l'ensemble de l'année 2010, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an, au mois de février, quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

1^{ère} étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

Celles-ci permettent d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques). Pour les séries France et France Métropolitaine, la cvs est appliquée aux données préalablement corrigées des jours ouvrables.

souhaitent un contrat à

2^{ème} étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et sera généralisé au plus tard le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés,
- de 62 % des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a.

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant) ;
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit, si le département décide d'y recourir, vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement...);
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

Encadré 1 - Sources et définitions (fin)

À compter de juillet 2010, sont repérés dans le système d'information statistique de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Entre juin 2009 et juin 2010, seuls étaient repérés dans les fichiers de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA i.e. les personnes ayant un droit payable au RSA, les personnes ayant un droit au RSA suspendu pendant 4 mois maximum (notamment pour non respect des devoirs qui leur incombent, non renouvellement de déclaration trimestrielle de ressources, dépassement du seuil de ressources, ou parce que la demande est en cours de traitement). Parmi ces demandeurs d'emploi repérés comme ayant des droits ouverts au RSA, certains ne percevront pas le RSA. Les données relatives aux demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA ne seront plus publiées à partir de janvier 2011.

Quatre catégories d'indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA sont publiées :

- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant un droit payable au RSA ;
- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois ayant un droit payable au RSA selon la composante de RSA. Il existe trois composantes de RSA : le RSA socle seul, le RSA socle et activité, le RSA activité seul. Le RSA socle seul bénéficie aux foyers qui n'ont pas de revenu d'activité, il est égal à un montant forfaitaire. Le RSA socle et activité bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Le RSA activité seul bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire. Cette nouvelle composante élargit le champ des bénéficiaires ;
- les entrées à Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA ;
- les sorties de Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA.

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la CCMSA d'autre part.

La mise en œuvre de la loi portant création du RSA à compter du 1^{er} juin 2009 est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux qui bénéficient d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1^{er} juin 2009 ; RSA après le 1^{er} juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, l'obligation d'orientation vers le service public de l'emploi des bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper un emploi devrait conduire une proportion plus importante qu'auparavant de bénéficiaires de prestations de solidarité à s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'ouverture du RSA à des personnes auparavant non éligibles au RMI ou à l'API (salariés à faibles revenus ne bénéficiant pas ou plus de mesures d'intéressement) pourrait conduire certains demandeurs d'emploi (notamment en activité réduite) à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui :

- 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence,
- 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)...

L'Insee publie chaque trimestre les indicateurs de référence pour le chômage au sens du BIT à partir des résultats trimestriels de son enquête Emploi pour la France métropolitaine. Les dernières estimations de l'Insee sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse suivante : <http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=14>.

Encadré 3 - impact du changement des règles de gestion des radiations administratives sur les statistiques de demandeurs d'emploi

Avant le 1^{er} janvier 2013, les radiations administratives prenaient effet à la date du manquement à l'origine de la radiation (le plus souvent une absence à convocation), soit de façon rétroactive par rapport à leur date de notification au demandeur d'emploi¹.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, de nouvelles règles concernant les radiations sont entrées en vigueur. Elles reprennent des recommandations émises par le Médiateur de Pôle emploi et concernent :

- La fin de la rétroactivité : la date d'effet de la radiation correspond désormais à la date de notification au demandeur d'emploi et non plus à la date du manquement. Cette modification met fin aux abus² que générait l'ancienne règle ;
- La réduction du délai entre le manquement et la notification : les demandeurs d'emploi sont fixés plus rapidement sur leur situation. Cela résulte d'une diminution de 5 jours du délai accordé au demandeur d'emploi pour justifier un manquement, à laquelle s'ajoute une réduction progressive du temps de traitement des dossiers par Pôle emploi.

Avec l'application de la nouvelle règle, le nombre de radiations administratives présenté dans les statistiques du marché du travail portant sur janvier 2013, était plus faible que dans une situation sans changement de règle. En effet, certaines radiations, qui auraient été auparavant comptabilisées au titre du mois de janvier, ne l'ont été finalement qu'au titre du mois de février. Il s'agit des radiations correspondant à un manquement en janvier notifié entre le 1^{er} et le 17 février³. Les demandeurs d'emploi concernés étaient encore enregistrés sur les listes fin janvier, alors qu'en l'absence de réforme, ils auraient été considérés comme radiés en janvier et donc absents des listes à la fin de ce mois. En conséquence, le nombre de demandeurs d'emploi à la fin janvier 2013 a été plus élevé que ce qu'il aurait été sans modification de la règle : en Île-de-France, cet impact est de + 4 050 pour les demandeurs d'emploi de catégorie A et de + 4 480 pour ceux de catégories A, B, C.

L'impact du changement de règles sur les sorties des listes pour radiations administratives était cependant essentiellement transitoire. À partir du mois de février 2013, le nombre de radiations administratives retrouve, en moyenne, un niveau correspondant à celui qui aurait été observé si les règles n'avaient pas été modifiées, le changement de règles ne faisant que décaler la date d'effet.

En février, l'écart entre le nombre de demandeurs d'emploi effectivement inscrits et celui qui aurait été observé en l'absence de réforme a été de l'ordre de celui mesuré en janvier. À partir de mars, cet écart doit se réduire au fil des mois. En effet, le report de la date d'effet des radiations décale d'autant la date de réinscription⁴ pour les demandeurs d'emploi qui se réinscrivent sur les listes à l'issue de leur période de radiation. Les moindres sorties observées en janvier en raison de la réforme se traduiront donc, quelques mois plus tard, par des réinscriptions moins nombreuses. Ce décalage compensera ainsi, dans une large mesure, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois induite par la réforme en janvier. Les radiations entraînant le plus souvent une impossibilité de s'inscrire pour une durée de 2 mois, cet effet joue surtout à partir de mars. À moyen terme, le nombre de demandeurs d'emploi effectivement inscrits pourrait être légèrement supérieur à celui qui aurait été observé en l'absence de réforme. Cet effet de moyen terme ne pourra être estimé qu'au niveau national et avec un certain recul et au prix d'hypothèses sur ce qu'auraient été les délais de réinscription des demandeurs d'emploi radiés en l'absence de réforme.

Par ailleurs, la saisonnalité de la série des sorties pour radiation administrative peut être légèrement différente de celle des années précédentes. De ce fait, la série des radiations administratives corrigée des variations saisonnières peut présenter en 2013 un caractère plus heurté que par le passé.

¹ La radiation était notifiée en moyenne 30 jours environ après le manquement qui la motivait. Ce délai, en partie incompressible, vise notamment à permettre au demandeur d'emploi informé d'une possibilité de radiation de justifier le manquement constaté.

² A savoir les sommes qu'un demandeur d'emploi pouvait éventuellement percevoir entre la date de manquement et la date de notification et qu'il devait rembourser suite à sa radiation.

³ Le 17 février correspond à la date de clôture d'actualisation. Les informations postérieures à cette date ne peuvent être prises en compte pour établir les statistiques relatives au mois de janvier.

⁴ Une radiation entraîne systématiquement l'impossibilité de s'inscrire sur les listes de Pôle emploi pendant une période donnée, le plus souvent de 2 mois.